Coopérative jeunesse de services à St-Paul
page 3

LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta. Depuis 1928

Vol. 21 No. 33 Edmonton, le vendredi 14 août 1987 16 pages 0.50

Éditorial de Guy Lacombe
«Faisons confiance à Postes Canada»
page 4

La garderie Mistigri change de nom
page 3

Grève des postes au mois d'août
page 3

Appel d'offres juste selon Isley
page 6

Vous cherchez un emploi? Consultez Carrières & Professions
pages 12-13

LA CCB ANNONCE LES ACOMPTES À LA LIVRAISON

Voir texte en page 2

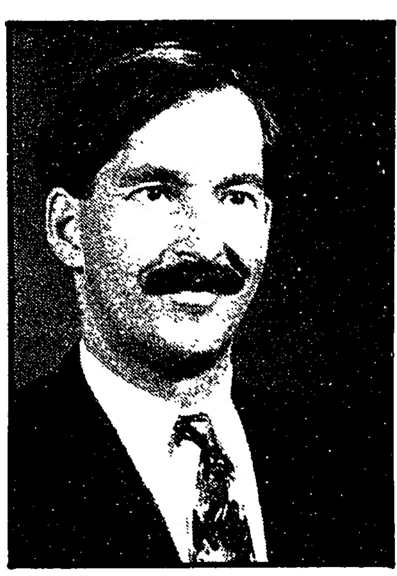
Accord du lac Meech

«Mais ... en 2050, nous n'existerons plus...»

- Yvon Fontaine

PIERRE BRAULT

EDMONTON - «La minorité francophone hors Québec disparaîtra d'ici 60 ans, à moins que l'accord constitutionnel du lac Meech soit amendé». Voilà le cri d'alarme lancé par le président de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.) M. Yvon Fontaine.


Yvon Fontaine

Ce dernier se présentait mercredi dernier devant le comité mixte Communes/Sénat qui étudie l'accord signé par les 11 Premiers Ministres en juin dernier à l'édifice Langevin à Ottawa.

Durant sa présentation, M. Fontaine a mentionné «Les francophones hors Québec ne peuvent pas se fier seulement aux bonnes intentions des autorités politiques. L'obligation de promouvoir la «dualité linguistique» du pays doit être enchâssée dans la Constitution pour que les francophones puissent renverser la vague d'assimilation, selon la F.F.H.Q..

M. Fontaine juge inacceptable la proposition fédérale voulant que les droits linguistiques de la minorité soient négociés lors d'une ronde ultérieure.

«Si nous sommes optimistes, ajoutait M. Fontaine, il y en aura une vers l'an 2050». Et il ajoutait «Mais .. en 2050, nous n'existerons plus, si nous gardons l'accord constitutionnel du 3 juin intact».

Il a dit que le besoin de changements se faisait de plus en plus pressant à la lumière des derniers incidents concernant le bilinguisme dans la région de Brockville en Ontario et la fameuse affaire Léo Piquette en Alberta.

La fédération a reconnu et apprécié la section de l'accord reconnaissant le Québec comme société distincte dans la fédération canadienne.


À l'ouverture de la pièce, les comédiens présentent «la chanson d'Hélène»

• Boîte à Popicos

«Si la 91ième m'était contée...» présenté au Fringe

Texte et photos page 5

Symposium international sur l'hygiène des viandes un regard vers l'avenir

Quand les consommateurs pensent nourriture ces temps-ci, ils pensent plus souvent qualité et innocuité. C'est pourquoi ces sujets sont à l'ordre du jour pour des spécialistes en viande venus du monde entier se réunissant à Montebello, au Québec, pour la tenue du Symposium international sur l'hygiène des viandes.

Le symposium se déroule du 10 au 14 août et met l'accent sur quelques-unes des questions les plus urgentes concernant l'avenir des programmes d'inspection et d'innocuité des viandes dans le monde.

MM. André Gravel et Graham Clarke, de la Division de l'hygiène des viandes de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, à Agriculture Canada, ont passé plusieurs mois à organiser cet événement, qui réunit 50 participants de 12 grands pays producteurs de viande de boucherie. Des délégués de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Europe de l'Est, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Brésil et de l'Amérique du Nord sont présents au symposium, le deuxième du genre.

M. Clarke a précisé que de nombreux sujets inscrits à l'ordre du jour traduisaient le désir des organisateurs de voir traiter des questions et des thèmes d'intérêt général, plutôt que des sujets scientifiques et techniques.

C'est dans cette optique que les organisateurs ont invité Mme Sally Hall, présidente de l'Association des consommateurs du Canada, à présenter un exposé spécial sur «les exigences des consommateurs à l'égard des programmes d'hygiène des viandes».

On a ciblé les principaux points de discussion ayant trait au commerce international, aux progrès techniques et à la santé publique. Plus de vingt experts présentent des rapports sur toute une variété de sujets, allant de «L'évaluation des risques que représentent les viandes rouges pour la santé» aux «Écarts entre les normes vétérinaires du ministère de l'Agriculture des États-Unis et celles de la CEE».

«Nous offrons ici aux participants une occasion unique de discuter de questions très actuelles concernant la santé publique et le commerce international, à un moment où l'inspection des viandes est un sujet de grande actualité», a dit M. Clarke.

«Cette rencontre nous permet d'exposer nos problèmes, d'échanger et de mettre à jour notre information, dans un climat de détente», a-t-il ajouté.

Les chefs des services d'inspection des viandes du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Alberta seront aussi présents à titre d'observateurs officiels, puisque, comme l'a fait remarquer M. Clarke, le symposium est pour eux un moment privilégié pour comprendre comment les tendances internationales influent sur leurs propres programmes d'hygiène des viandes.

«Une réunion de ce genre donne l'occasion aux chefs des services d'inspection des viandes, qui représentent tous les principaux partenaires commerciaux du Canada, de discuter de points qui ont de l'importance, non seulement quant aux politiques commerciales internationales, mais aussi pour les consommateurs», a conclu M. Clarke.

Le premier symposium international sur l'hygiène des viandes a eu lieu à Den Dolder, aux Pays-Bas, en 1985.



Un agent du gouvernement inspecte la viande pour assurer une bonne hygiène.

Le comité de refonte des contingents fixe le cadre de son mandat

WINNIPEG - Le comité qui va voir à la refonte de la politique de contingentement de la Commission canadienne du blé vient de faire connaître le cadre de son mandat. Le comité consultatif l'a approuvé lors de la réunion régulière du 28 juillet 1987.

Le comité de refonte des contingents demande que les producteurs, les associations agricoles ou tout autre personne ou groupe qui aimeraient faire connaître leur point de vue sur la politique de contingentement de la Commission, lui présente des mémoires à ce sujet. Ceux-ci devront lui parvenir avant le 31 décembre 1987, date de rigueur, mais le comité aimerait les avoir dans de plus brefs délais, si possible.

Voici la liste des membres du comité de refonte des contingents nommés le mois dernier; il s'agit de M. Avery Sahl de Mossbank, Saskatchewan, qui assurera la présidence du comité; de MM. Michael Halyk de Melville, Saskatchewan, et Larry Maguire de Elgin, Manitoba; M. Ian McCreary et Mme Pat Wallace y représentent la Commission du blé.

ACOMPTE À LA LIVRAISON 1987-88

WINNIPEG - La Commission canadienne du blé vient d'annoncer les acomptes à la livraison de tous les grades de céréales pour la campagne 1987-1988 qui commence le 1er août 1987. Elle avait annoncé les acomptes des six grades de base le 20 avril dernier.

La Commission n'a apporté que peu de changements aux écarts de prix entre les grades cette année. par écart, on entend la différence entre le prix du grade de base et celui de tous les autres grades au sein d'un compte de mise en commun.

Toutefois, il est bon de noter certains de ces changements. Le blé «Canada fourrager» et le blé d'utilité n°1 et n°2 porteront les noms plus descriptifs de «Canada fourrager de l'Ouest» et de blé d'utilité n°1 et n°2 de l'Ouest. En outre, deux nouveaux grades d'orge de premier choix sont ajoutés. Il s'agit de l'orge à deux rangs «Spéciale de l'Ouest sur échantillon» et de l'orge à six rangs «Spéciale de l'Ouest sur échantillon». Ces deux grades ont été établis afin de tenir compte de l'orge qui serait utilisable en malterie ou pour transformation en orge mondé ou perlé mais qui ne remplirait pas les critères des grades «Extra spécial» et «Spécial».

Les réfactions portant sur le grain gourd et humide n'ont pas changé par rapport à la dernière campagne. Les réfactions sur le grain gourd demeure à 7.00$/t (19¢/bois.) sur le blé, 6.50$/T (10¢/bois.) sur l'avoine et à 6.00 4/t (13¢/bois.) sur l'orge. Dans le cas du grain humide, elles reste à 14.50$/t (39¢/bois.) sur le blé, 13,50$/t (21¢/bois.) sur l'avoine et à 12.50$/t (27¢/bois.) sur l'orge.

	Grade	Dollars la tonne	Dollars le bois.
BLÉ	N°1 Roux de prtps de l'Ouest (13.5%)	$ 112.21	$ 3.05
	N°1 Roux de prtps de l'Ouest	110.00	2.99
	N°2 Roux de prtps de l'Ouest (13.5%)	105.21	2.86
	N°2 Roux de prtps de l'Ouest	104.21	2.84
	N°3 Roux de prtps de l'Ouest	90.21	2.46
	N°1 Canada Prairie de prtps (roux)	75.21	2.05
	N°2 Canada Prairie de prtps (roux)	71.21	1.94
	N°1 d'utilité de l'Ouest	84.21	2.29
	N°2 d'utilité de l'Ouest	72.21	1.97
	Canada fourrager de l'Ouest	70.00	1.91
	N°1 Rouge d'hiver de l'Ouest	89.21	2.43
	N°2 Rouge d'hiver de l'Ouest	87.21	2.37
	N°3 Rouge d'hiver de l'Ouest	70.00	1.91
	N°1 Tendre blanc de prtps de l'Ouest	85.00	2.31
	N°2 Tendre blanc de prtps de l'Ouest	82.00	2.23
	N°3 Tendre blanc de prtps de l'Ouest	71.00	1.93
	N°1 Dur ambré de l'Ouest	110.00	2.99
	N°2 Dur ambré de l'Ouest	107.00	2.91
	N°3 Dur ambré de l'Ouest	105.00	2.86
	N°4 Dur ambré de l'Ouest	80.00	2.18
	N°5 Dur ambré de l'Ouest	70.00	1.91
ORGE	N°1 de l'Ouest	60.00	1.31
	N°2 de l'Ouest	57.00	1.24
AVOINE	N°1 de l'Ouest	61.00	.94
	N°2 de l'Ouest	59.00	.91
	N°1 Fourragère Extra	57.00	.88
	N°1 Fourragère	55.00	.85
	N°2 Fourragère	50.90	.79
	N°3 Fourragère	47.90	.74
ORGE DE 1er CHOIX	Extra spéciale de l'Ouest à deux rgs	115.00	2.50
	Extra spéciale de l'Ouest à six rgs	105.00	2.29
	Spéciale de l'Ouest à deux rgs	110.00	2.40
	Spéciale de l'Ouest à six rgs	100.00	2.18
	Spéciale de l'Ouest à 2 rgs sur échant.	106.75	2.32
	Spéciale de l'Ouest à 6 rgs sur échant.	96.75	2.11
AVOINE DE 1er CHOIX	N°1 de l'Ouest de 1er choix	100.00	1.54
	N°2 de l'Ouest de 1er choix	98.00	1.31
	Extra N°1 Fourragère de 1er choix	96.00	1.48
	N°1 Fourragère de 1er choix	94.00	1.45
	N°2 Fourragère de 1er choix	90.00	1.39

Coopérative jeunesse de services à Saint-Paul

SIMONE ROBINSON

SAINT-PAUL - Cet été les jeunes de Saint-Paul s'impliquent dans un projet qui est tout à fait nouveau pour eux. C'est une coopérative jeunesse de services.

Une coopérative se définit comme suit:
«Une entreprise où les droits de chaque coopérateur(trice) envers le fonctionnement ou la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre eux».

Les objectifs d'une coopérative sont:
- de créer des emplois en français
- donner une expérience de travail (co-op - client)
- développer l'autonomie personnelle et financière ainsi que le sens des responsabilités
- apprendre l'administration et la gestion d'une coopérative
- stimuler l'esprit d'entreprise collectif chez les jeunes francophones
- intégrer les jeunes francophones à leur communauté en
- offrant des services
- créer un réseau d'appui communautaire
- faire l'expérience des lois du marché.

Mlle Claire Chamberland, coordonnatrice du projet à Saint-Paul fait face à un énorme défi. À date cinq jeunes y sont inscrits et Mlle Chamberland espère en impliquer 5 autres pour arriver à dix, qui est un nombre idéal pour fonctionner en coopérative.

Grâce à un projet pilote de la Fédération des jeunes canadiens français, Mlle Chamberland a assisté à une session de formation à Halifax sur la mise en marche des coopératives de travail.

Francophonie jeunesse de l'Alberta parrainne le projet.



De g. à d.: Jean-Claude Brunet, Troy Siemers, Alain Bridault et Catherine Kubash.

Son rôle comme parrain est surtout d'appuyer, aviser et superviser le fonctionnement de la coopérative. Ce serait au sein de FJA, par exemple, que ces jeunes pourraient être assurés par «Workers' Compensation Board» de l'Alberta.

Le potentiel de la formation et du développement qu'une coopérative peut offrir à ces jeunes est énorme. Ils auront l'opportunité de se former en gestion financière, en leadership, en administration, en fait, en tout aspect du fonctionnement d'une entreprise. En plus, ils bénéficieront de l'expérience des travaux qu'ils entreprendront. En même temps, ils se créent de l'emploi et développent leur initiative et leur sens de responsabilité.

La coopérative de Saint-Paul démarre grâce à une subvention, mais les jeunes recevront la formation nécessaire pour devenir totalement autonomes et s'autofinancer.

Le modèle de fonctionnement de la coopérative est inspiré par celle de Direction Jeunesse de l'Ontario, qui fonctionne depuis cinq ans. Il n'existe aucune coopérative de services de jeunes francophones dans l'ouest canadien. Celle de Saint-Paul commence à petits pas, mais elle a sûrement le potentiel de faire de grands sauts dans le futur.

M. Alain Bridault, professeur de l'Université Laurentienne à Sudbury, et spécialiste en coopératives de travail, a passé deux jours à Saint-Paul à titre de consultant-expert pour aider les jeunes à démarrer. M. Bridault est embauché pour l'été par la Fédération des jeunes canadiens français pour faire la tournee des regions qui partent des coopératives.

Selon M. Bridault, le concept des cooperatives est la démocratie à l'ideal, c'est à dire une equipe qui travaille ensemble pour le gain de tous. Un tel concept ne peut que developper chez nos jeunes un sens d'unité, d'appui mutuel et au succès de leur projet, un sens d'accomplissement et de fierte.

C'est fort encourageant de voir ces jeunes se débrouiller ainsi. Nous leur souhaitons grand succès.

Aux gens de Saint Paul et region, si vous avez des travaux que ces jeunes pourraient vous faire, vous pouvez contacter Mlle Claire Chamberland en composant 645-4800. Appuyons les pour assurer une reussite de ce projet.



Claire Chamberland

Me Richard L. Ulliac prête serment dans les deux langues officielles

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Le 9 juillet 1987, Me Richard L. Ulliac, B.A., L.L.B., était admis au barreau de l'Alberta à Wetaskiwin. Me Ulliac a prêté serment en français et en anglais devant le Juge A.H. WACHOWICH.

Selon le Juge WACHOWICH, Me Ulliac est le premier avocat dans la province à prêter son serment d'office dans les deux langues officielles du Canada.

Me Ulliac est le fils de Madame Denise Ulliac d'Edmonton et de feu Laurent Ulliac et est le frère de Madame Anita St-Georges.

Il a fait ses études primaires à l'école St-Thomas d'Aquin et ses études secondaires à l'école J.H. Picard dans la capitale albertaine.

Il a complété son droit à l'université de l'Alberta.



Me Richard Ulliac

Il est marie à Jeannette Baillargeon et ils sont les heureux parents d'une petite fille de six mois Lisa Marie.

Me Ulliac fait partie de l'étude Sockett & Associates à Wetaskiwin dont le patron est Me Kenneth R. Sockett.

La garderie Mistigri change de nom

LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - Suite à une décision de Madame Ann Reeves, propriétaire la garderie en question sera désormais connue sous le nom de «Garderie Alphabet». C'est afin d'accommoder les parents anglais qui ne pouvaient prononcer: Garderie Mistigri, que Madame Reeves en est venue à cette formalité.

La garderie reçoit actuellement environ 25 enfants, âgés respectivement de 19 mois à 6 ans. Elle a obtenu son objectif au cours de l'été avec ses 32 petits mioches. Cinq seulement des douze enfants provenant de la garderie «Bumble Bee» durant sa fermeture (en mai dernier) sont retournés à cette dernière.

La garderie Alphabet, tout comme au début est ouverte de 6h45 à 18h, cinq jours par semaine, soit du lundi matin au vendredi soir. Et on n'y parle que le français.

Cinq personnes assurent le bien-être des petits. Ce sont Mesdames Liliane Coursaux, Céline Alphonse, Marie Zawala, Louise Provost et Dereck Spencer. Les plus petits sont sous la garde expresse de Louise Provost, qui ne parle pas l'anglais. C'est un moyen et une assurance que les premières paroles de l'enfant seront forcément en français.

Invitée par Liliane, j'ai fait le tour des lieux pendant qu'une quinzaine de petits faisaient leur sieste sur de petits matelas individuels, dans un dortoir qui ne laisse rien à désirer.

Tout à fait à l'arrière-plan de la garderie, au dehors, se trouvent des petit trapèzes appropriés - une variété imposante de jouets - des petites maisons amusantes où les petits entrent par une porte pour en ressortir par une autre. Enfin, on y trouve tout ce qu'il faut pour que les petits soient heureux.

Présentement à la garderie, on fait une campagne intense pour obtenir des petits en plus grand nombre.

Vers la fin de l'entrevue, je me suis demandé si on ne s'était pas trompé de nom en l'appelant la garderie Alphabet. Avec tout le bruit que faisait cette marmaille, ç'aurait bien pu être «la garderie ruche d'abeilles».

P.S.: Pour tout renseignement, signaler le 459-2268.

• *Postes Canada*

Autre grève en vue d'ici la fin du mois d'août

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Postes Canada négocie présentement avec ses 23 000 employés qui manipulent le courrier à l'intérieur des bureaux de poste et il semble, à entendre le président de Postes Canada Don Lauder et celui du Syndicat M. Jean-Claude Parrot que la confrontation est imminente.

Ces employés, sans contrat de travail depuis juillet doivent prendre un vote de grève au cours du mois et quand on connait la détermination de ces syndiqués et de leur président, on peut s'attendre à tout.

Pous sa part M. Lauder a laissé à entendre que rien ne serait épargné pour que le service soit assuré advenant une grève des 23 000 employés.

«Nous ferons tous ce qui sera nécessaire. Si cela veut dire la confrontation, c'est regrettable» a déclaré M. Lauder.

Il a toutefois refusé de divulguer les méthodes que Postes Canada emploiera pour assurer le service postal durant la grève. Il a toutefois ajouté que les plans incluaient l'utilisation de travailleurs temporaires.

Il a de plus dit que la société veut éviter une grève, mais est déterminée à procéder avec son plan d'offrir quelques services à l'entreprise privée.

Le président du syndicat M. Jean-Claude Parrot n'a pas mâché ses mots à l'endroit de Postes Canada, disant: «S'ils veulent la bagarre, ils vont l'avoir. Nous combattrons la privatisation, l'élimination d'emplois et nous combattrons surtout la croissance de l'emploi à bon marché dans ce pays».

M. Parrot a toutefois dit qu'il croyait à de minces chances de règlement avec Postes Canada. Et il a prédit que son syndicat était capable de paralyser le système postal advenant une grève d'ici la fin du mois.

Les Canadiens viennent à peine de sortir d'une grève qu'ils s'apprêtent à en subir une autre qui, elle, pourrait être beaucoup plus longue que la dernière, surtout si le gouvernement fédéral refuse d'intervenir.

FRANCOPINION





FAISONS CONFIANCE À POSTES CANADA

LA Société des Postes du Canada entend adopter une ligne de conduite ferme face à une grève possible des postiers qui pourrait être déclenchée entre le 10 et le 29 août.

Plus d'une centaine de personnes ont déjà été entraînées à opérer l'équipement qui trie le courrier selon les codes postaux. Selon toute vraisemblance, on aura recours à ces personnes en cas de grève afin que la livraison du courrier ne soit pas perturbée.

C'est l'attitude qu'avait adoptée la Société des Postes lors de la grève des facteurs qui a eu lieu il y a quelques semaines. Cela avait donné lieu à des affrontements importants, mais la Société des Postes a maintenu sa position dure. Des affrontements plus violents sont à prévoir si effectivement les postiers vont en grève ce mois-ci et si la Société a recours à ces «briseurs de grève».

Ça fait des années que le Syndicat canadien des travailleurs postaux fait la pluie et le beau temps. Cette fois, la Société semble bien déterminée à ne plus se laisser intimider.

Le fait est que la Société des Postes du Canada a un mandat très clair: assurer le livraison du courier à tous les citoyens canadiens. Il y va de l'économie de l'ensemble du pays et du bien-être des individus. Il n'est pas acceptable qu'un service public aussi important soit perturbé si souvent selon le bon plaisir d'un syndicat qui jouit d'ailleurs de moins en moins de l'appui du public.

La Société des Postes s'emploie ardemment depuis quelques années à améliorer ses services et à redorer son image. Les Canadiens suivent avec intérêt les efforts qui sont faits et n'ont pas trop regimbé jusqu'à présent devant les hausses fréquentes du coût de livraison du courrier. Mais ils s'attendent à un service raisonnablement rapide, courtois et ininterrompu.

Si les postiers veulent avoir l'appui de la population canadienne au cours des prochaines semaines, ils devront démontrer de façon très claire qu'ils sont victimes d'injustices de la part de la Société des Postes du Canada, et à notre avis, c'est une preuve qu'il ne sera pas facile à faire!

Pour l'instant, il ne fait aucun doute que le service postal au Canada est mieux assuré par le président de la Société des Postes, Donald Lander, que par le chef syndical Jean-Claude Parrot.

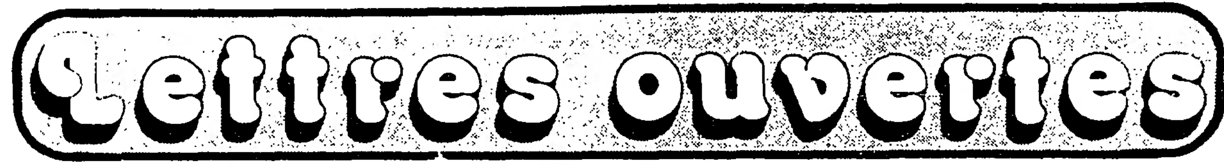
G.L.

La pensée de la semaine...

«Rien ne séduit sans enthousiasme».

- Emerson





La Peine Capitale et l'Hypocrisie

M. Guy Lacombe
Éditeur
journal Le Franco,

Dans votre éditorial dans le journal Le Franco du 10 juillet, vous nous dites qu'on a montré notre degré de civilisation en disant non à la Peine Capitale.

Je crois qu'on devrait plutôt parler de notre degré d'hypocrisie, quand on ose nous parler du respect de la vie des bandits, des meurtriers qui n'ont absolument aucun respect de la vie des autres, et qu'on tolère le meurtre des bébés, des êtres absolument innocents et sans défense, qui sont tués tous les jours par centaines, et on ose venir nous parler, du respect de la vie.

Depuis l'abolition de la Peine Capitale, les meurtriers ne se gênent plus, il y en a qui sont entré dans des places publiques et qui ont tiré à bout portant sur qui que ce soit, et si les policiers veulent intervenir, on les tue aussi.

Il semble qu'on a pas à s'en faire de la vie de ces victimes et de ces quelques policiers.

Ce qui est vraiment important c'est de respecter la vie de ces tueurs, de ces bandits et de leur donner une chance de pouvoir peut-être en tuer d'autres plus tard.

Et on ose venir ensuite nous parler du respect de la vie.

Je regrette, mais je ne puis m'habituer à cette mentalité d'hypocrite avec deux poids et deux mesures.

S.J. Leduc
Grande Prairie

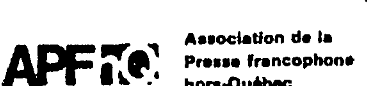
Réponse à Elphège Boulet (Conséquent ou consistant)

Le Journal Franco-Albertain Ltée
a/s: M. Guy Lacombe

En réponse à la lettre de monsieur Elphège Boulet (Conséquent ou consistant) parue dans «Le Franco» le 24 juillet, permettez-moi de féliciter monsieur Boulet pour avoir le courage de ses opinions, pour oser dire ce que plusieurs gens pensent. Si monsieur Moore n'a pas encore appris le français après tant d'années à côtoyer les francophones sans doute a-t-il ses raisons. Il est sans doute trop occupé, c'est toujours l'excuse que donnent ceux qui reculent devant une tâche qui paraît surhumaine. On peut toutefois le féliciter pour avoir fait acte de présence aux cérémonies du 75ième anniversaire de Donnelly-Falher, tandis que notre député fédéral l'honorable Albert Cooper brillait par son absence. Il devait préparer sa plaidoierie pour justifier le rétablissement de la peine capitale, le débat s'étant déroulé la semaine suivant les fêtes du 75ième. Soyons sans crainte, il nous reviendra à la veille des prochaines élections quémander nos votes, ce sera l'occasion de nous souvenir si nous avons du coeur.

Almanzor Michaud
Donnelly (Alberta)


Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.


Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Administration: Lucille Hachey
Photocomposition: Gaëtane C. Grenier
Graphisme & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

COMMENTAIRE...

Bienvenue chez-nous immigrants du monde entier

PIERRE BRAULT

La chambre des Communes siège depuis le début de la semaine pour étudier un nouveau projet de loi présenté par le ministre de l'Immigration M. Benoît Bouchard et ayant pour but de mettre fin à l'invasion de réfugiés qui déferlent sur le Canada.

Notre beau et grand pays est devenu une vraie «passoire» pour les supposés réfugiés politiques et l'on peut très facilement supposer pour les terroristes.

Nous aurons très probablement à payer cher cette générosité qui caractérise le peuple canadien aux yeux du monde entier.

Il devient de plus en plus évident que pour des milliers d'immigrants tous les moyens sont bons pour entrer au Canada.

À l'exemple des pays européens, le Canada se doit de légiférer pour raffermir sa loi sur l'immigration. Ces pays européens ont fermé leurs frontières, mais nous Canadiens, dans notre grande générosité, on accueille ces inconnus à bras ouverts, sous prétexte qu'il y a de la place et que le multiculturalisme est une richesse.

Mais quand un immigrant arrive dans un nouveau pays n'est-il pas logique qu'il se soumette aux lois de son éventuel pays d'adoption? On a vu des réfugiés s'en prendre au gouvernement et agir comme de vrais révoltés à cause de la lenteur du procédé d'accès au titre de réfugié politique.

Ils n'ont pas le pied sur le sol canadien qu'ils veulent imposer leur loi. À quoi peut-on s'attendre de ces indésirables lorsqu'ils seront devenus des citoyens canadiens? Ils sèmeront la révolution.

Qu'un pays comme le Canada accueille chaque année quelques milliers d'immigrants est un geste normal. Mais qu'il fasse une sélection rigoureuse pour s'assurer d'une qualité acceptable de ses futurs citoyens, voilà ce qui s'appelle gouverner. Il est grand temps que les employés du ministère de l'Immigration aient une loi solide, équitable, avec des dents pour ceux qui veulent la défier afin de faire leur travail honorablement.

Il est grand temps que le Canada cesse d'être la risée du monde entier. Même les États-Unis qui en ont plein les bras avec les milliers de réfugiés Sud-Américains ont fermé leur frontière aux immigrants du Proche et du Moyen-Orient. Le moins que l'on puisse faire, pour protéger «notre liberté», est justement de se protéger contre les indésirables et contre ces personnes sans scrupule, qui les exploitent.

Bienvenue chez-nous, immigrants du monde entier. Respirez cet air de liberté à pleins poumons. Sachez respecter les habitants de ce beau pays qu'est le Canada et les lois qui les régissent. Une vie riche s'offre à vous, elle ne demande qu'à être vôtre. L'honnêteté, le respect d'autrui, le travail sont des gages de succès et de bonheur dans notre beau Canada.

• La Boîte à Popicos

«Si la 91ième m'était contée...»



Jacques Beaupré dans le rôle de M. Bouchard donne la réplique à Evelyne Hamon qui joue le rôle de Lucille. Scène de balcon qui rappelle Roméo et Juliette (??).

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Vous voulez rire? Vous voulez revivre des moments inédits vécus sur la 91ième? Vous voulez savoir ce qui s'est passé et ce qui se passe sur la 91ième?

La Boîte à Popicos vous convie donc au Festival Fringe pour assister à la création originale de Suzanne Schmouth, musique de Térez Montcalm à l'école King Edward située au 8530, 101e rue. «Si la 91ième m'était contée...» sera jouée les 15 et 16 ao ût à 18h30; les 17 et 18 août à 20h30. Cette mise en scène de Denis Rouleau mettra en présence 15 comédiens dans des rôles fictifs de personnes de tous âges ayant vécu sur la 91ième rue.

Le décor de fond de cour de la 91ième avec comme toile de fond, les édifices du centre-ville de la capitale est simple et a été conçu justement pour mettre en relief les différents personnages qui se succèdent sur la scène. Ils sont pittoresques, authentiques, simples, ce sont des Franco-Albertains.

Au cours d'une entrevue accordée au journal, le metteur en scène Denis Rouleau a admis que diriger 15 comédiens sur la scène n'était pas facile, mais il ajoutait «Le fait que chacun a participé à l'élaboration du scénario, crée une atmosphère assez spéciale. Chacun y va de ses meilleurs élans. Chacun a fait sa part dans la création et fait aussi sa part dans l'interprétation».

Pour ce qui est de Suzanne Schmouth qui a eu l'idée de cette création qu'elle appelle collective, elle implique tous les membres de la pièce. Et quand on lui demande, comment une Québécoise a pu faire pour monter un scénario sur la vie des Franco-Albertains de la 91ième, elle nous répond: «C'est grâce aux Franco-Albertains qui jouent dans la pièce et qui assurent l'authenticité, qui donnent le réalisme recherché, même si tout est fictif. Les gens vont se reconnaître et inévitablement identifier un personnage de la pièce à une personne ayant déjà vécu sur la 91ième rue, mais ce ne sera que pure coïncidence».

Il n'y a pas de date pour situer la pièce. Elle peut se dérouler en 1920, 1940 ou 1980. On laisse le tout à l'imagination du spectateur.

Et Suzanne d'ajouter «On a voulu que ce soit léger, sans prétention, même si à certains moments il y a des passages mélancoliques, prenants. C'est une pièce d'été, une pièce pour s'amuser, se recréer.

En tout cas, le tout ne manque pas de vie, et se retrouve même à quelques pas de la comédie musicale avec les chants de Térez Montcalm.

Donc une histoire inventée de toute pièce, sera jouée au Festival Fringe par la Boîte à Popicos qui y particpe pour une deuxième année consécutive.

Ajoutons que cette pièce sera reprise en septembre pour ceux qui n'auront pas eu la chance de participer au Festival Fringe, qui se veut l'une des manifestations culturelles des plus suivies en Amérique du Nord.



Michèle Stone, costumière et Denis Rouleau metteur en scène, surveillent attentivement la répétition de ce que l'on qualifie «d'événement culturel de l'année».

• Festival Fringe

Budget de 400 000$ et 150 000 spectateurs

PIERRE BRAULT

EDMONTON - «Gone with the Fringe» en est à sa sixième année et ses neuf jours consécutifs de théâtre débuteront le 15 août.

Selon Brian Paisley, le grand maître de cet événement, le Festival Fringe est devenu le plus important festival du genre en Amérique du Nord avec ses traditions et ses mythes. C'est un événement qui a un passé!

Et dire qu'à ses débuts, certains critiques considéraient qu'il ne ferait pas long feu. Non seulement il a grandi au cours des années mais a depuis le début doublé ses assistances. À chaque année, Brian Paisley déclare qu'il est impossible que l'assistance double et chaque fois, il doit se rétracter, se rendre à l'évidence. Le Festival Fringe a un budget de 400 000$ cette année et on y attend au moins 150 000 personnes au cours de ces neufs jours de spectacles.

Cette année, le nombre de sièges disponibles pour les spectacles à l'intérieur est passé à 125,000.

Il est à noter que l'ouverture officielle se fera au Renford Inn sur la 82e rue, le 15 août à 10h et que la dernière représentation sera jouée dans la cour de l'école King Edward Park alors que son honneur le Maire Laurence Decore fera le tirage au sort du traditionnel prix «Superpass».

Donc du théâtre pour tous les goûts et même pour ceux qui souffrent d'insomnie. On y présentera des pièces de théâtre dont «Ilsa Queen of the Nazi Love Camp ou Dixieland's Night of Shame», ces pièces débutent à minuit ou même plus tard.

Il ne faut pas oublier non plus la participation des deux troupes de théâtre francophones de la capitale la Boîte à Popicos et le Théâtre français d'Edmonton qui présenteront l'une, une création collective «Si la 91ième m'était contée...» et l'autre, une pièce de Michel Tremblay intitulée: «Le gars de Québec».

Donc de midi aux petites heures du matin durant neuf jours plus de 800 représentations de quelque 158 spectacles, de quoi rassasier le plus gourmand des amateurs de théâtre.

Appel d'offres juste selon Isley



BONNYVILLE - L'honorable Ernie Isley, député de Bonnyville et ministre des Travaux publics dit qu'il est convaincu que le contrat octroyé par les Services sociaux de Bonnyville au Edmonton Catholic Social Services est juste.

M. Isley explique que les appels d'offres devaient être reçus à St-Paul et que de fait la soumission d'Edmonton fut reçue à l'autobus à St-Paul à temps.

Cependant, la soumission n'indiquait pas le numéro de téléphone des Services sociaux ce qui occasionna un retard et l'enveloppe fut délivrée avec 3 jours de retard.

Les services légaux du ministère des Services sociaux ont jugé que la soumission était acceptable vu les circonstances.

«Puisque la soumission était à St-Paul à temps, le processus n'a pas été compromis» d'ajouter M. Isley.

«Habituellement, la raison d'avoir une date de tombée est afin de s'assurer que le matériel confidentiel n'est pas divulgé avant l'ouverture publique et je ne vois pas comment ceci aurait pu arriver» d'expliquer le ministre.

Cette explication du député local ne satisfait pas totalement les autres soumissionnaires car le tout demeure très étrange et ne rencontre pas les normes établies et ils estiment que cette décision crée un précédent dangereux. Un appel d'offre en Alberta n'est donc pas aussi sacré qu'on le croyait!

Cette question d'appel d'offres suscite aussi d'autres problèmes dans la région, car la municipalité rurale de Bonnyville a décidé de limiter l'étendue des appels pour la construction de son édifice municipal. Les conseillers ont invité 5 contracteurs locaux et 2 d'Edmonton seulement.

Les contracteurs locaux se sentent insultés par le fait que les conseillers ont invité des firmes d'Edmonton afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de complicité entre les sociétés locales.

Le dilemme semble être le suivant: «Favoriser l'entreprise locale qui est souffrante, tout en s'assurant de protéger les contribuables en obtenant les meilleurs prix possibles.

Le fédéral attribue $57 millions pour le programme des langues officielles dans l'enseignement en Ontario

LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Il y a quelques semaines je rapportais que le fédéral avait versé $5 millions à l'Alberta pour l'éducation en français en 1986-87. Notre province jouit de 60 000 parlants français sur une population de 2 millions.

Le gouvernement du Canada a versé 56 518 124$ à l'Ontario en 1986-87 pour aider à défrayer les coûts supplémentaires liés à l'enseignement en français et à l'enseignement du français comme langue seconde.

La province d'Ontario jouit d'une population de 9 millions dont environ 500 000 parlants français.

L'enseignement des langues a reçu plus de $46 millions et $7 millions ont été versé à TV Ontario, la télévision éducative ontarienne. Ces argents serviront à l'élaboration et au développement de programmes, la programmation française, la préparation de didacticiels modèles en français pour les écoles élémentaires et secondaires, et à l'élaboration de nouveaux cours et services en français dans sept collèges d'arts et de technologie, et 6 universités bilingues.

ACCESS est la télévision éducative de l'Alberta. «Formation et perfectionnement des enseignants» a reçu $1,5 million et enfin $2 millions pour les bourses aux étudiants et aux programmes d'échanges des étudiants.

Élections dans les hôpitaux albertains

LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Tout récemment, le Cabinet provincial a approuvé par un arrêté en conseil de nouveaux règlements qui permettraient l'élection des conseils d'hôpitaux à l'avenir.

Ce sujet a été une controverse très animée à Grand Centre, lorsqu'un groupe de citoyens a exigé un conseil élu à la suite d'irrégularités à l'hôpital de Cold Lake.

Il y a eu de nombreux conflits entre les médecins, les administrateurs et le conseil nommé par les gouvernements locaux.

«Il n'y a pas de doute que la pression du conseil municipal de Grand Centre pour des bureaux de direction élus pour les hôpitaux a joué un rôle important» de dire le conseiller municipal Ron Young.

Quand au député local, M. Isley, il s'est dit «fou de joie» avec ce nouveau changement qui permet maintenant des élections pour les bureaux de direction. Il faut noter que l'amendement aux règlements permet mais n'impose pas d'élections.

Selon M. Young, il semblerait que les déficits des hôpitaux devront dans un avenir rapproché être épongés par les municipalités et non plus par le gouvernement provincial.

Est-ce un autre geste du gouvernement pour rendre un autre responsable des problèmes financiers du gouvernement, et ceci au nom de la responsabilité locale. Les Conseils scolaires se sont fait prendre à ce jeu déjà.

Les jeunes abandonnent la ferme en Alberta

LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - D'après le recensement d'Agriculture Canada, il y a en Alberta, plus de vieux fermiers qui continuent à exploiter leurs fermes et beaucoup moins de jeunes qui s'embarquent dans cette galère peu payante dans notre province. Statistiques Canada conclut que le nombre de fermiers de moins de 35 ans en juin 1986 en Alberta, a diminué de 8,3% à comparer avec 1981.

De plus ce décalage alarmant fait partie de la tendance nationale. À travers le Canada le nombre des jeunes fermiers a diminué de 17,4%.

En Saskatchewan la perte a atteint 16,3%; au Manitoba 16,17%; en Ontario 21,7%; et au Québec 22,2%.

En outre, l'Alberta a connu une montée en flèche des fermiers agés de 55 ans et plus. Les statistiques indiquent: l'Alberta 13,7% tandis qu'en Colombie-Canadienne 3%; le Québec 7,6%; Saskatchewan 3%; Manitoba 2,1%; et en Ontario 0,2%.

Dans les Maritimes c'est l'opposé qui arrive. Les «vieux» fermiers quittent en grand nombre: Nouvelle-Écosse 16,6%; Nouveau-Brunswick 13,3%; Terre-Neuve 8,7%; et l'Ile du Prince-Edouard 6,5% de diminution.

Des cowboys à l'assaut des montagnes

En un peu plus de trente ans, le service des Parcs d'Environnement Canada a vu le nombre de ses spécialistes alpins passer de quelques-uns à peine, à une équipe nombreuse d'hommes expérimentés et bien entraînés dont l'expertise est reconnue dans le monde entier.

Les gardes des parcs nationaux répondent en moyenne à une centaine d'appels de secours par année, pour des alpinistes et des skieurs.

L'excellence du programme des opérations de secours est due en grande partie au travail du guide suisse Walter Perren et de ses successeurs Willi Pfisterer et Peter Fuhrmann.

Le service des Parcs a toujours eu la responsabilité des opérations de secours, mais jusqu'au milieu des années '50, lors d'accidents d'alpinisme, on réclamait l'aide des membres du Club alpin ou des guides suisses à l'emploi du Canadien Pacifique.

Le service des Parcs savait déjà depuis quelque temps qu'il avait besoin d'experts en alpinisme. En 1954, quatre Mexicaines et leur guide étaient morts après une chute de 600m dans un précipice au mont Victoria, près du lac Louise. Trois autres alpinistes du même groupe avaient été rescapées par l'équipe de Feuz, alors âgé de 65 ans.

Les Parcs ont appris avec inquiétude qu'à la retraite de Feuz, en 1955, les opérations de secours du CP se termineraient également. Walter Perren a été engagé pour mettre sur pied un programme d'entraînement pour les gardes en techniques d'alpinisme et de secours. Trente ans plus tard, les gardes des parcs nationaux ont une réputation internationale d'excellence et de succès.



Les gardes pratiquent des techniques de secours (1962)
Photo: Environnement Canada, Parcs

La tâche de Perren consistait vraiment à transformer des cowboys en alpinistes. À cette époque, la plupart des gardes pouvaient monter un cheval sauvage et faire les noeuds nécessaires pour bien équilibrer la charge d'un animal de bât, mais ils ignoraient tout de l'alpinisme.

«À la première école d'escalade en 1955, les mots d'encouragement de Perren sont vite devenus un refrain connu: «Un tout p'tit peu plus haut».

Perren est mort de leucémie en 1967. Peter Fuhrmann et Willi Pfisterer ont alors été engagés comme spécialistes alpins pour la région de l'Ouest, le premier à Banff et l'autre à Jasper. Ces deux alpinistes expérimentés ont continué l'oeuvre de Perren pour développer la compétence de l'équipe de secours.

«Au début, nous travaillions avec tous les novices», dit Pfisterer, qui vient tout juste de prendre sa retraite. «Il n'y avait pas assez de gardes entraînés, ni d'équipement pour tout ce qu'il y avait à faire et la tâche du spécialiste alpin était très lourde».

«Nos gens sont maintenant très compétents et si je fais une erreur tout le monde s'en rend compte... Dans un sauvetage, maintenant, chacun sait ce qui va se passer et connaît ce qu'il a à faire».

«Parcs Canada a adopté tout ce qu'il y avait de bon dans les techniques des autres pays». Des chiens sont employés à la suggestion de Pfisterer, qui les avait vus à l'oeuvre dans son Autriche natale et le reste de l'Europe.

Alf Burstrom, garde à Jasper, est devenu le premier maître-de-chenil. Il n'a pas pris grand temps à prouver la valeur de son chien Ginger pour retrouver les victimes d'avalanches ou les visiteurs égarés.

Peter Fuhrmann, à Banff, a introduit l'hélicoptère ce qui a apporté un changement majeur dans les techniques de secours. Les gardes peuvent maintenant atteindre le site d'un accident beaucoup plus rapidement. Au besoin, un ou deux d'entre eux, suspendus a un harnais spécial sous l'appareil, peuvent être déposés là où l'atterrissage n'est pas possible.

Les Parcs, qui sont aussi impliqués dans les opérations de contrôle des avalanches, ont joué un rôle de pionnier dans ce domaine, principalement sur la Transcanadienne dans le col Rogers. Plus tard, le service a conduit ce même genre d'opérations sur d'autres routes, y compris celles des stations de ski. Le Ministère de la Voirie pour la Colombie-Britannique s'est inspiré du programme des Parcs pour établir des écoles de contrôle d'avalanches. Deux organisations ont alors été créées, le Canadian Avalanche Association et le Mountaineering Council.

«On a été impliqué partout», explique Pfisterer, «parce qu'on était juste un peu en avance sur les autres».

Pfisterer et Fuhrmann ont tous les deux donné des sessions d'entraînement pour les gardes dans d'autres parcs que ceux de Jasper et Banff. Pfisterer a travaillé en 1970 à préparer un plan d'action pour le parc national Kluane.

«À ce moment-là, seulement le National Geographic Magazine et (Bradford) Washburn de Boston, avaient des photos de reconnaissance aérienne de cette région», dit Pfisterer. «On a bien changé tout ça!»

À tous les deux ans, Pfisterer et d'autres gardes escaladaient différentes montagnes dans le parc, établissant des cartes et prenant des photos, décidant ensuite où établir les camps à haute altitude.

Les gardes se sont fait rappeler brutalement l'importance de bien connaître le terrain lors d'un sauvetage dramatique l'an dernier, dans les Rocheuses. Pendant une éclaircie dans une tempête, les gardes ont réussi à atterrir sur le flanc du mont Robson et ont essayé d'en atteindre le sommet, malgré la neige et l'obscurité.

Clair Israelson, un membre de l'équipe de secours, explique que Pfisterer utilisait une radio pour guider les hommes, pas à pas sur le trajet à suivre.

«Pfisterer connaissait vraiment cette montagne! Allez à gauche, disait-il, ou bien, main-

Suite en page 12

Protection accrue de l'assurance-récolte

Les fermiers des Prairies ont eu deux récoltes records les deux dernières années, mais la menace de sécheresse n'est jamais loin. C'est l'une des raisons pour lesquelles les fonctionnaires chargés de l'assurance-récolte ont pris des mesure pour mieux protéger les agriculteurs.

Un groupe de travail fédéral-provincial a été créé en 1985 pour formuler des recommandations sur la façon d'aider les agriculteurs à surmonter des pertes successives. Comme mesure provisoire, une couverture additionnelle a été offerte, en 1986, aux producteurs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

En 1987, une couverture additionnelle en cas de sinistres successifs a été définitivement intégrée aux programmes d'assurance-récolte des quatre provinces de l'Ouest.

Dans les régions désignées, une couverture additionnelle a été ajoutée à l'assurance-récolte de base qu'achètent les agriculteurs. Cette couverture est égale à 10% du rendement moyen enregistré dans la région pour la culture en question, jusqu'à concurrence de 80% du rendement moyen total.

M. Mike Ellis, directeur intérimaire de la Division fédérale de l'assurance-récolte, définit la nouvelle couverture comme «un excellent moyen d'offrir aux producteurs la protection financière supplémentaire dont ils ont besoin pour traverser plusieurs années difficiles».

«Bien que l'Est du Canada n'ait pas connu de pertes successives généralisées ces dernières années, et que la plupart des plans offrent la couverture maximale de 80%, d'autres améliorations sont envisagées pour l'avenir», poursuit M. Ellis.

Parmi les changements apportés aux programmes d'assurance-récolte pour 1987, mentionnons un nouveau plan pour les légumineuses à grains en Alberta, un plan pour le tournesol en Ontario, des modifications aux plans de la pomme et de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick et un nouveau plan pour la pomme de terre en Nouvelle-Écosse.

Environ 136 000 agriculteurs participent au programme d'assurance-récolte cette année. On s'attend à ce qu'ils achètent une couverture totalisant 3,3 milliards de dollars, assurant ainsi 42,5 millions d'acres. Les primes totales de cette protection devraient dépasser 355 millions de dollars. En regard des 44 millions enregistrés l'an dernier, il s'agit d'une baisse, attribuable surtout à la régression des prix des produits primaires dans l'ensemble du pays.

Dans huit provinces, le gouvernement fédéral assume la moitié de toutes les primes, tandis que la province paie tous les coûts d'administration. Au Québec et à Terre-Neuve, les deux paliers de gouvernement absorbent chacun la moitié des coûts d'administration et un quart des primes.

À l'échelle du pays, le Fédéral devrait consacrer environ 178 millions de dollars aux programmes d'assurance-récolte en 1987, tandis que la part des provinces s'élèverait à 44 millions.

«Avec l'étau coûts-prix actuels et les conditions atmosphériques imprévisibles, les agriculteurs ont besoin, plus que jamais, de la protection que leur offre le programme d'assurance-récolte», conclut M. Ellis.

GRÂCE À L'IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE CN – PLUS DE 250 M$ L'AN DERNIER UNIQUEMENT – LA CAPACITÉ DE TRANSPORT DES CÉRÉALES S'EST CONSIDÉRABLEMENT ACCRUE, CE QUI A PERMIS D'EN ACHEMINER DES MILLIONS DE TONNES DANS LES PORTS CANADIENS.

CETTE ANNÉE, LE CN PRÉVOIT CONSACRER 305 M$ À L'ACCROISSEMENT DE SON PARC DE MATÉRIEL DE TRACTION, À LA POSE DE NOUVEAUX RAILS, DE MÊME QU'À L'AMÉLIORATION DES TRIAGES, DE CERTAINES INSTALLATIONS ET DES POINTS DE CHARGEMENT DE DIVERS SILOS.



Investissements dans les transports céréaliers

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Mémoire établi en application de l'alinéa 29 (1) a) de LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

Investissements céréaliers du chemin de fer en 1986

INTRODUCTION

Établi conformément aux dispositions de l'alinéa 29 (1) a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), le présent document décrit les investissements que le CN a effectués dans le secteur du transport céréalier en 1986 en vue de favoriser la fiabilité et l'efficacité de son réseau ferroviaire qui peut ainsi répondre aux besoins actuels et futurs dans ce domaine.

Rendement – Transports céréaliers en 1986

Pendant la campagne agricole 1985-1986, le CN a acheminé 14,2 millions de tonnes de céréales et de produits céréaliers visés par la LTGO et dont le mouvement a pris naissance sur ses voies,. soit presque la même quantité que durant la campagne précédente.

Pour transporter la majeure partie des céréales récoltées en 1985-1986, le CN a utilisé une moyenne de 9 296 wagons-trémies du Gouvernement et de 2 874 wagons couverts lui appartenant. Par ailleurs, plus de 10 % des chargements céréaliers ont été transportés dans des wagons-trémies couverts que le CN a achetés grâce à des investissements des années précédentes.

Le CN a aussi acheminé 312 500 tonnes (métriques) de céréales de Thunder Bay aux ports de la côte est et 209 100 autres tonnes des ports des Grands-Lacs à ceux de l'Atlantique.

Investissements céréaliers en 1986

En 1986, CN Rail a investi 365,6 M$, avant déduction d'un crédit d'impôt à l'investissement de 3,7 M$. De plus, la Compagnie a reçu des subventions pour projets d'investissement de 34,5 M$ du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de revalorisation des lignes secondaires des Prairies. D'après les méthodes de versement direct et de répartition proportionnelle approuvées par la CCT, les investissements dans l'Ouest se sont élevés à 261,7 M$, dont 93,8 M$ ont été affectés au secteur céréalier.

Le Programme de revalorisation des lignes secondaires des Prairies permet d'utiliser un plus grand nombre de locomotives plus puissantes et plus productives et de wagons-trémies couverts de plus grande capacité qui se substituent graduellement aux wagons céréaliers couverts de 40 pieds de moins en moins nombreux.

Les investissements considérables que la Compagnie a effectués en 1986 et antérieurement ont eu pour effet d'améliorer l'efficacité de l'exploitation du Chemin de fer dans l'ouest du Canada. Le tableau ci-après fait état des immobilisations consacrées en 1986 à l'Ouest et au secteur céréalier plus particulièrement.

CN Rail
Immobilisations en 1986*
(en millions de dollars)

	Ouest canadien	Secteur céréalier
Traction	29,0	8,1
Autre matériel roulant	11,3	0,6
Voie	185,4	75,8
Autres installations	20,3	5,4
Points chargement/déchargement (terminaux)	15,7	3,9
Total immobilisations sur lignes CN	261,7	93,8

* Y compris les sommes investies dans le cadre du Programme de revalorisation des lignes secondaires des Prairies.

Des 93,8 M$ investis dans le transport céréalier, 75,8 M$ ont été consacrés à l'amélioration de la voie (rail, traverses en bois et en béton, ballast, ponts) et à d'autres installations dont :

- le remplacement des chevalets en bois par des structures en béton ou en acier
- la stabilisation de la plate-forme et la protection contre les éboulis.

D'autres crédits ont été affectés à l'entretien et à l'agrandissement des triages et des installations de réparation et d'entretien. Voici quelques exemples :

- construction d'une importante installation de décapage au jet et de peinture de wagons-trémies couverts à Transcona, au Manitoba
- rénovation du centre d'entretien et d'approvisionnement des locomotives diesels au triage Symington à Winnipeg
- construction d'un centre d'hébergement pour équipes de trains à Debden, en Saskatchewan.

Les immobilisations propres aux points de chargement et de déchargement (terminaux) ont servi à :

- la construction ou au prolongement des voies desservant les silos céréaliers à 23 endroits
- l'amélioration des installations du triage de Thunder Bay, en Ontario.

Environ 8,7 M$ ont été affectés au matériel roulant pour des achats, pour la remise à neuf de locomotives et de moteurs de traction, pour du matériel de travaux ainsi que pour d'autres améliorations apportées au matériel roulant. La commande de 44 locomotives passée en 1985 a été exécutée au début de 1986 avec la livraison des 8 dernières unités. Toutes ces puissantes locomotives, à haute productivité et à faible coût d'exploitation, seront mises en service dans l'Ouest.

En raison de leur ampleur, de nombreux projets ne sont complètement réalisés qu'après plusieurs années. Voici quelques exemples de ces projets qui étaient en voie d'achèvement en 1986 : pose d'un câble de transmission des données par fibres optiques et installation de signaux intermédiaires entre Edmonton et Vancouver, agrandissement du triage Thornton à Vancouver, installation de détecteurs de boîtes chaudes et de pièces traînantes à intervalles réguliers le long des voies principales et aux abords des agglomérations.

Depuis 1980, le CN a consacré plus de 400 M$ à la ligne Nord de la Colombie-Britannique menant à Prince Rupert. La Compagnie a transformé cette ligne secondaire en une ligne principale afin qu'elle puisse accueillir des wagons plus lourds et un trafic plus intense à des coûts moindres. Deux projets importants ont stimulé ces grands travaux, notamment la mise en valeur, par les gouvernements provincial et fédéral, des gisements de charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique, ainsi que la construction d'un terminal céréalier d'envergure mondiale par le consortium Prince Rupert Grain.

De tels investissements à long terme se fondent sur des études prospectives sur les installations et le trafic, les rajustements nécessaires étant effectués chaque année quant aux délais d'exécution ou aux engagements pris, selon le cas. Les investissements du CN dans l'Ouest vont permettre à la Compagnie de traiter le trafic prévu de façon plus sûre et plus rentable. Dans l'immédiat, la Compagnie s'attachera surtout à accroître sa productivité et à réduire ses coûts afin de permettre aux producteurs et aux expéditeurs canadiens de demeurer concurrentiels tant au pays qu'à l'étranger.

Principaux projets d'investissement pour 1987 et 1988

INTRODUCTION

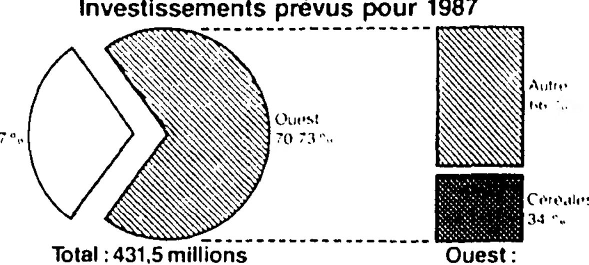
Établi conformément aux dispositions de l'alinéa 29 (1) b) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), le présent document décrit les projets d'investissement du CN pour les années 1987 et 1988.

Les prévisions de la première année reflètent les chiffres qui ont servi à l'établissement du budget annuel du CN. Pour atteindre les objectifs fixés, il faut savoir s'adapter constamment aux fluctuations du marché et faire face aux imprévus. Le niveau d'endettement du CN l'oblige aujourd'hui à réexaminer en profondeur tout projet d'investissement avant d'engager effectivement les crédits prévus.

Une grande partie des investissements de CN Rail reliés aux expéditions céréalières rejaillit sur d'autres secteurs du transport. Certains sont entièrement affectés au transport des céréales et sont donc comptabilisés à ce titre. D'autres, notamment ceux qui sont consacrés à la traction, au matériel roulant, aux voies principales, à l'informatique et au matériel de voie, servent à tous les types de transport. Il faut donc utiliser des méthodes statistiques afin de déterminer la proportion des investissements particuliers au transport céréalier. Le schéma ci-après indique le niveau des investissements affectés respectivement à l'Ouest et au transport des céréales.

Le plan d'investissement à moyen terme du CN, approuvé à la fin de 1986, prévoit que le niveau des immobilisations de CN Rail pour 1988 ne dépassera pas celui de 1987 et pourrait même, pour des motifs d'ordre financier, devoir lui être inférieur.

CN Rail
Investissements prévus pour 1987



Total : 431,5 millions de dollars (M$)* — **Ouest : 305,2 M$**

* Incluant le Programme de revalorisation des voies céréalières

MATÉRIEL

La majorité des crédits de ce poste seront affectés aux locomotives. En 1987, CN Rail consacrera une somme capitalisée d'environ 41 M$ à l'achat de 20 locomotives diesels-électriques Bien que les locomotives soient utilisées dans tout le Réseau, la plupart des nouvelles unités seront exploitées dans l'Ouest.

Par ailleurs, la Compagnie ne prévoit acheter aucun wagon réservé exclusivement au transport céréalier. Cependant, 1 000 wagons-trémies couverts seront remis à neuf et des ententes sur la location à court terme des wagons seront conclues pour répondre aux besoins. De plus, grâce à des subventions du gouvernement, on procède actuellement à la remise à neuf de 987 wagons couverts de 40 pieds qui seront mis en service dans la région de Churchill

VOIE FERRÉE

Le budget de 1987 prévoit 80,4 M$ pour la pose de 262,6 milles de rail neuf dans l'Ouest, dont près de 90 % sont constitués de rail de 136 lb. Les programmes de renouvellement des rails en voie principale touchent la ligne reliant Prince George à Prince Rupert, la voie principale entre Edmonton et Vancouver et une partie de la voie allant de Winnipeg à Thunder Bay. En outre, 28,5 milles de rail de remploi seront posés. On prévoit également installer 208 000 traverses en béton et 703 500 traverses en bois traité, travaux qui nécessiteront des immobilisations de 32 M$; de même, on engagera 15,4 M$ pour la mise en place de 1 394 200 verges cubes de ballast. Plus de 13 M$ seront consacrés aux ponts, ponceaux et chevalets, et plus de 15 M$ seront alloués aux câbles de fibres optiques destinés à améliorer les systèmes de signalisation et de communication ferroviaires.

TRIAGES ET AUTRES INSTALLATIONS

L'agrandissement de la section principale du triage Thornton à Vancouver se poursuivra et des crédits de 1,4 M$ ont été dégagés à cette fin pour 1987.

D'autre part, de tous les investissements affectés aux contrôles informatisés, au matériel informatique et aux systèmes de traitement des données dans l'ensemble du Réseau, environ 5,5 M$ seront consacrés à l'Ouest.

POINTS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Afin de faciliter le transbordement des céréales des silos aux wagons du Chemin de fer, le CN consacrera, parallèlement aux projets d'investissement des sociétés de stockage, la somme de 1,7 M$ à l'amélioration des voies et des embranchements desservant les silos céréaliers.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le CN a toujours accordé des crédits à la recherche et au développement. En 1987, il maintiendra cette politique en affectant 1,5 M$ à des projets intéressant l'ouest du pays, principalement en ce qui concerne l'élaboration de systèmes de pointe pour le contrôle de l'exploitation des triages à bosse, pour l'inspection en voie du matériel roulant et pour la transmission de données relatives au contrôle des trains.

CONCLUSION

Grâce à ses réinvestissements dans l'Ouest et à ses modestes injections de nouveaux capitaux soigneusement planifiées, le Canadien National ne cesse d'accroître la qualité, la fiabilité et l'efficacité de ses transports céréaliers.

Pour se procurer, sans frais, un exemplaire de la présente déclaration dans les deux langues officielles, s'adresser à:

Communications aux affaires céréalières
224-123 Main St.
Winnipeg Manitoba
R3C 2P8



CN LE CÉRÉALIER CANADIEN

RENDEZ-VOUS

CALGARY '88 Olympiques d'hiver

Versement de contributions totalisant 1,4 million de dollars à des projets du Festival olympique des arts

CALGARY - La ministre des Communications, l'honorable Flora McDonald, et le ministre d'État à la Condition physique et Sport amateur, l'honorable Otto Jelinek, ont annoncé que le ministère des Communications versera des contributions totalisant 1,4 million de dollars à des organismes culturels canadiens sans but lucratif afin de leurs permettent de participer au Festival olympique des arts.

En vertu de la Charte olympique, OCO'88 doit présenter un Festival des arts qui soit «d'une qualité identique» aux activités sportives, qui coïncide avec elles et qui doit mettre en lumière l'excellence artistique du pays en question. Les contributions financières annoncées par les deux ministres permettront à OCO'88 de réaliser cet objectif.

Le Festival olympique des arts qui se tiendra à Calgary du 23 janvier au 28 février 1988 sera la plus grande manifestation artistique jamais organisée dans le cadre des Jeux Olympiques d'hiver. Bien qu'étant axée sur les talents nationaux, cette célébration des arts visuels et des arts littéraires verra la participation d'artistes étrangers. Quelque 2 200 artistes oeuvrant dans 18 disciplines différentes présenteront plus de 600 spectacles et expositions.

«Je suis heureuse que le ministère des Communications contribue à la réalisation du Festival olympique des arts, qui démontrera l'excellence des artistes canadiens à un public provenant de toutes les régions du monde», a déclaré Mme MacDonald. «Cette alliance des arts et des sports, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Calgary, favorisera une meilleure entente entre les peuples».

«Ceci démontre, une fois de plus, que le gouvernement fédéral est un fier partenaire olympique», a déclaré M. Jelinek. «Les canadiens ont raison d'être fiers puisque ce Festival des arts, ainsi que les Jeux, seront vraiment les meilleurs jamais vu».

Cette aide financière est accordée en vertu du Programme d'initiatives culturelles (PIC) du ministère des Communications.

$1,67 million approuvé pour l'hébergement

CALGARY — Le Conseil d'administration du Comité d'organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver a approuvé une dépense de 1,67 million de dollars en vue d'obtenir 1 230 chambres d'hôtel pour les artistes et figurants, le personnel chargé de l'exploitation et les dignitaires.

Déduction faite d'un recouvrement de 261 000$ comprenant des dépôts de 20% pour 658 chambres d'hôtel destinées aux dignitaires, le coût net pour OCO'88 s'établira à 1,41 million de dollars.

Ces frais de 1,41 million de dollars permettront à OCO'88 de remplir ses engagements en vertu de divers programmes d'hébergement. Un total de 572 chambres d'hôtel, dont la majeure partie seront aménagées comme des dortoirs, seront situées près des emplacements olympiques et des bureaux. Les chambres d'hôtel seront occupées par les artistes et figurants, les techniciens, les bénévoles et le personnel sportif et d'autres employés autorisés. Ces chambres permettront à OCO'88 d'assurer l'exploitation continue de divers emplacements pendant les Jeux.

Le Conseil d'administration d'OCO'88 a également approuvé une autre dépense, soit la somme de 702 644$ pour les médailles et les diplômes olympiques destinés aux participants des Jeux Olympiques de 1988.

Cette dépense couvre les médailles et rubans des sports officiels et des sports et épreuves de démonstration, les médailles commémoratives et de présentation, les certificats et diplômes de performance ainsi que les médailles et certificats des artistes.

En vertu d'un contrat de fournisseur conclu avec Jostens/National School Services Ltd., le coût net pour OCO'88 sera de 285 216$.

Autorisation de dépenses pour la sonorisation et les arrangements floraux

Le Conseil d'administration du Comité d'organisation des XVe Jeux Olympiques d'hiver a approuvé les autorisations de dépenses suivantes:

- 800 000$ pour les systèmes de sonorisation à plusieurs emplacements olympiques.

Les systèmes de sonorisation des plus perfectionnés seront loués de Bose Limited de Toronto, en Ontario, en vertu d'un contrat de fournisseur. Bose Limited se chargera de livrer, d'installer, d'entretenir et de démonter les systèmes de sonorisation aux emplacements olympiques, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les systèmes de sonorisation de la plus haute qualité comprennent entre autres des haut-parleurs, des amplificateurs, des compensateurs, des lecteurs de cassettes et des microphones.

- 350 000$ pour la fourniture, la préparation et la distribution de tous les arrangements floraux pendant les Jeux Olympiques d'hiver. Des arrangements de fleurs fraîches et de fleurs de soie seront aménagés dans des endroits stratégiques de la ville, y compris les lieux des cérémonies de reconnaissance et de remise des médailles, les emplacements et les villages olympiques, les centres d'accréditation, les aires de services médicaux, les salles de réception et les salons et chambres des dignitaires.

Excellence cinématographique à l'honneur

CALGARY - Dans un esprit digne des XVes Jeux Olympiques d'hiver, le Festival olympique des arts, en collaboration avec l'Institut canadien du film, mettra à l'honneur l'excellence cinématographique en présentant certains des meilleurs nouveaux films produits au Canada et à l'étranger. C'est en effet ce que OCO'88 a annoncé.

Dans le cadre du festival olympique du film, qui aura lieu au cinéma Cineplex-Odeon Uptown (salles 1 et 2) au centre-ville de Calgary, du 5 au 11 février 1988, 44 films différents seront présentés pendant sept jours. Des producteurs et des vedettes du grand écran participeront également au Festival.

«Le cinéma canadien connaît actuellement sa plus grande vague de succès artistique et commercial en 90 ans d'expérience», dit Frank Taylor, directeur de l'Institut canadien du film. «Fondé sur la nouvelle maturité créatrice des vétérans du cinéma ainsi que sur la venue d'un ensemble de jeunes réalisateurs des plus talentueux, ce nouveau langage cinématographique canadien s'exprime dans un cadre international au cours du Festival olympique du film».

Le programme complet, l'horaire des présentations et le prix des billets pour le Festival olympique du film seront communiqués ultérieurement.

Conjointement avec le Festival olympique du film, une rétrospective des films officiels et documentaires portant sur les sports olympiques des Jeux d'hiver et d'été remontant à 1937, sera présentée à la succursale W.R. Castell de la bibliothèque de la ville de Calgary du 5 au 11 février. La bibliothèque de la ville de Calgary et l'Office national du film du Canada compileront les films présentés dans cette rétrospective.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

PROFESSIONNELS

IMAGES D'AUTREFOIS

Phil Johnson, Joe Vamour et J.H. Plamondon devant la première voiture à atteindre Plamondon. C'était en 1920. On reconnaîtra le modèle T Ford. Photo A 5990 donnée par Mme Zéa Piquette, avec l'entremise de Maurice Langlais (Héritage franco-albertain), aux Archives provinciales de l'Alberta.

(Claude Roberto)

Cowboys (suite de la page 7)

tenant, un petit peu vers la droite».

Finalement Israelson annonce par radio: «Willi, je suis sur un petit bout pointu, et c'est bien à pic de tous les côtés».

Après ne pause, une voix à l'accent autrichien, reprend «Tu t'es encore trompé. C'est le sommet!»

Pfisterer et Furhmann ont établi sur des bases solides le programme de sécurité du public dans les parcs nationaux des montagnes. Ils ont été témoins de changements dramatiques dans les techniques, l'équipement et le style. Le niveau de compétence des gardes et des alpinistes amateurs est bien plus élevé qu'au début.

«Il y a de nos jours un plus grand pourcentage de véritables accidents, c'est-à-dire qu'ils peuvent se produire n'importe quand, pour n'importe qui», dit Pfisterer. «Les alpinistes sont plus nombreux et bien meilleurs, mais ils essaient aussi de plus grands exploits».

En cas de malchance ou d'accidents d'alpinisme dans les parcs nationaux, il est réconfortant de penser que des équipes de secours, parmi les meilleures au monde, sont prêtes à partir à la recherche des malheureux visiteurs. Les gardes de parc effectuent encore des patrouilles à cheval, mais ils se débrouillent aussi bien avec pitons et mousquetons qu'avec sangle et brides.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



Collège Mathieu

CENTRE FRANSASKOIS D'ÉDUCATION

GRAVELBOURG, SASKATCHEWAN S0H 1X0 • (306) 648-3105

Le Centre fransaskois de ressources culturelles et pédagogiques

-

Le Lien est à la recherche d'un

ASSISTANT À LA PRODUCTION

TÂCHES PRINCIPALES:
- Faire les recherches nécessaires afin, de connaître les différents aspects de la production
- Coordonner un comité de travail sur la production
- Identifier des sources de financement pour la production
- Identifier des projets de production
- Assurer la diffusion du dossier «production»
- Assister le directeur du Lien dans l'animation auprès de la clientèle
- Responsable du secteur production: objectifs, budget, contrôle, etc.

DURÉE DE L'EMPLOI:
contrat d'un an

EXIGENCES:
- Formation en production et/ou communication
- Connaissance du milieu fransaskois
- Expérience dans un ou plusieurs aspects de la production
- Formation de niveau universitaire
- Capacité de se déplacer

SALAIRE:
Selon la formation et l'expérience

DATE DE FERMETURE DU CONCOURS:
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 28 août 1987 à:**

Michel Vézina
Directeur

Collège Mathieu

CENTRE FRANSASKOIS D'ÉDUCATION

GRAVELBOURG, SASKATCHEWAN S0H 1X0 • (306) 648-3105

Le Centre fransaskois de ressources culturelles et pédagogiques .

-

Le Lien est à la recherche d'un

TECHNICIEN À L'AUDIO-VISUEL ET À L'INFORMATIQUE

TÂCHES PRINCIPALES:
- Responsable du bon fonctionnement de l'équipement informatique et audio-visuel
- Développer les fichers de la base de données informatique (Logiciel de fichier: MICROSOFT FILE)
- Faire la mise en page assistée par ordinateur des différents documents du Lien et aider à leur montage: photocopies, brochage, envoi, etc.
- Aider la clientèle du Lien dans l'utilisation du matériel audio-visuel
- Aider à la classification et à la documentation des différents documents du Lien
- Participer aux activités de promotion du Lien

DURÉE DE L'EMPLOI:
1 an

EXIGENCES:
- 12ième année (minimum)
- Formation dans un domaine connexe à l'informatique et à l'audio-visuel
- Connaissance de l'ordinateur MacIntosh Plus un atout

SALAIRE:
Selon la formation et l'expérience

DATE DE FERMETURE DU CONCOURS:
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 28 août 1987 à:**

Michel Vézina
Directeur



Faculté Saint-Jean Éducation permanente University of Alberta

ouvre le poste suivant:

Coordonnateur(trice) du Secteur populaire

Sous la responsabilité du directeur-adjoint, la personne choisie assurera la coordination de toutes les activités du secteur.

Ceci comprend entre autres:
- L'organisation et l'administration de tous les cours non-crédités pour les francophones.
- La liaison avec les centres régionaux et les organismes francophones.
- L'organisation et l'administration des programmes et des cours qui ont trait à la condition féminine.

Exigences:
- Un baccalauréat d'une université reconnue.
- De l'expérience pertinente en éducation aux adultes ou dans un domaine connexe.
- Une excellente connaissance de la francophonie albertaine.
- Une expérience valable en administration et en relations publiques.
- Compétences linguistiques requises en français et en anglais.

Salaire: Selon les qualifications et l'expérience.

Entrée en fonction: Dès que possible.

L'Université de l'Alberta a une politique d'égalité en matière d'emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avec trois lettres de références avant **le 19 août** à:

Faculté Saint-Jean
Éducation permanente
University of Alberta
8406, 91e rue
Edmonton (Alberta)
T6C 4G9
Tél.: (403) 468-1582

Théâtre Boîte à Popicos
est à la recherche d'un(e)
GÉRANT(E) DE SALLE

Fonctions:
- Coordonne les horaires d'utilisation du théâtre
- Voit à l'entretien général de l'équipement
- Pourvoit au besoins techniques (son, lumière) des utilisateurs
- Effectue la comptabilité des guichets
- Gère le personnel employé et bénévole sous son contrôle

Exigences:
- Bénéficier de l'assurance-chômage
- Maîtrise du français essentielle
- Certaines notions de comptabilité
- Aptitude à travailler en public et en équipe

Durée du contrat:

Du 21 septembre '87 au 21 septembre '88

Faites parvenir votre curriculum vitae à Natalie Rousseau, Boîte à Popicos Theatre Society, 8520, 91e rue, Edmonton (Alberta) T6C 3M9. Téléphone: (403) 469-7193

Pleins feux sur l'agriculture

L'agriculture prendra la vedette au Canada plus tard cet été, alors que le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, sera l'hôte de la neuvième Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture et des séances du conseil d'administration (IICA), qui auront lieu à Ottawa du 30 août au 4 septembre.



John Wise

Cet événement d'importance, qui se tiendra pour la première fois au Canada, rassemblera les 29 ministres de l'Agriculture de l'hémisphère occidental, ou leurs représentants.

Le Canada étant au premier plan des négociations commerciales internationales, ces rencontres ont lieu à un moment opportun, alors que de nombreux autres organismes internationaux tiennent des réunions où les représentants canadiens cherchent à mettre de l'avant les questions agricoles.

Bien qu'on n'attende pas de cette rencontre qu'elle apporte toutes les réponses, elle donnera l'occasion aux ministres de débattre sur une tribune internationale des grandes questions agricoles.

L'IICA est un organisme technique multilatéral de l'Organisation des États américains (OEA). Fondé en 1942, il stimule et soutient les efforts faits par les 29 États de l'hémisphère occidental qui en sont membres en vue d'atteindre leurs objectifs en matière de développement agricole et rural. Pour ce faire, l'IICA fournit une aide technique, ainsi que des services de recherche, de formation et de consultation.

Alors que près de 90 délégués et 60 observateurs discuteront du sujet de la conférence, qu'ils ont eux-mêmes négocié, soit «la modernisation de l'agriculture, des échanges commerciaux internationaux et des politiques des prix, dans une optique d'intégration régionale et en considérant les conditions internationales actuelles», ils essaieront de mieux comprendre et de résoudre les problèmes agricoles d'envergure que connaissent les Amériques.

Les discussions porteront vraisemblablement sur la dette, l'aide au développement, la coopération régionale, le transfert de la technologie, la recherche conjointe et la libéralisation du commerce agricole international.

Les résolutions et les recommandations de l'IICA seront adressées aux gouvernements, aux banques, à l'OEA et à d'autres organismes internationaux.

Le Conseil, organisme suprême de l'IICA, se réunit habituellement tous les deux ans pour discuter de questions variées concernant les programmes, l'administration, les finances et les politiques. La dernière convocation de la Conférence, qui se réunit au besoin, a eu lieu en 1981. C'est la première fois que les deux rencontres seront tenues conjointement, et on espère que cela permettra aux conclusions auxquelles en arrivera la Conférence d'être rapidement concrétisées en directives du Conseil.

Financé grâce aux contributions des États membres et à des contrats avec des organismes nationaux et internationaux comme le Centre de recherche pour le développement international, l'IICA a dépensé environ 38 millions de dollars (US) en 1986. Sur les 20,2 millions de dollars (US) que représente le total des contributions des membres, le Canada en a fourni plus de 1,3 million (US).

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Secrétaire principal(e)

Notre client, une importante société pétrolière et gazière recherche un(e) secrétaire principal(e) bilingue pouvant effectuer du travail de bureau et diverses tâches administratives au sein d'un service où la charge de travail est considérable.

La personne retenue fera preuve d'initiative et aura une expérience du travail avec la haute direction d'une entreprise.

Le (la) candidat(e) doit posséder une excellente connaissance de l'anglais et du français, parlés et écrits. Le curriculum vitae doit être présenté dans les deux langues officielles.

Cette société offre un excellent salaire et une gamme complète d'avantages sociaux. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous.

Nous ferons suivre les demandes au client concerné. Veuillez inclure le nom des sociétés auxquelles nous ne devrions pas faire parvenir votre curriculum vitae. Prière d'indiquer clairement le numéro de référence CH 37-7 sur votre envoi.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception du client.

Notre client offre des chances d'emploi égales à tous.



La Société Pommes de Reinette, Daycare
est à la recherche d'un(e)
DIRECTEUR(TRICE) DE GARDERIE
à Calgary

Fonctions:
- Gestion générale de la garderie, dans les limites du budget d'opération et des politiques établies par le Conseil d'administration.
- Préparation du programme et des activités pour les enfants de 3 à 8 ans.
- Embaucher et diriger le personnel.
- Faire un rapport mensuel au Conseil.
- Travail comme gardien(ne) 2-4 heures par jour.

Exigences:
- Maîtrise du français et connaissance de l'anglais
- Certificat de formation dans un cours pour travailleurs de garderie, (ou) Diplôme d'université dans l'éducation préscolaire ou primaire, (ou) L'expérience équivalente.
- Capacité d'organisation et de travail en équipe et avec le public.

Rénumération: De 1 200$ à 1 600$ par mois, selon l'expérience et les qualifications.

Toute personne intéressée devrait communiquer avec
MARC LALONDE, PRÉSIDENT
GARDERIE POMMES DE REINETTE - Téléphone: **(403) 278-8478**

L'ACFA régionale d'Edmonton
est à la recherche d'un(e)
AGENT(E) DE PROJETS

Travaillant en collaboration avec l'agente de développement communautaire et les membres des divers comités de l'ACFA, cette personne devra:
- animer les comités et les aider à fonctionner efficacement;
- appuyer les démarches des bénévoles dans le déroulement de leurs plans d'actions et dans l'organisation de leurs activités;
- assurer la liaison avec tous les individus et organismes impliqués dans les projets.

Exigences:
- Études en sciences humaines ou en développement communautaire;
- Expérience en organisation et en gestion de projets;
- Maîtrise du français écrit et parlé;
- Connaissance de l'anglais un atout important;
- Bonne compréhension de la communauté francophone d'Edmonton;
- Personne dynamique possédant beaucoup d'initiative et un esprit créatif.

Entrée en fontion: fin août
Salaire: entre 20 000$ et 25 000$
Faire parvenir votre curriculum vitae à: **Agathe Gaulin**
Agente de développement communautaire
8925, 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

Commission canadienne des transports | Canadian Transport Commission

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dossier no: 2-N153-5A
Rôle no: 10367 **DATE:** Le 13 août 1987

NORTHWEST TERRITORIAL AIRWAYS LTD.
REQUÊTE EN VUE DE MODIFIER
LE PERMIS N° A.T.C. 2852/78(NS)

Sous le couvert du permis n° A.T.C. 2852/78(NS), Northwest Territorial Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2) au moyen d'aéronefs à voilure fixe afin de desservir les points Yellowknife, Cambridge Bay, Coppermine, Holman Island, Wrigley, Rankin Inlet, Iqaluit et Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest); Fort Nelson et Vancouver (suspendu)(Colombie-Britannique); Edmonton (Alberta); Regina et Saskatoon (Saskatchewan); Winnipeg (Manitoba) et Toronto (Ontario).

La titulaire demande maintenant l'autorisation d'ajouter le point Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) sous le couvert du permis susmentionné.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **14 septembre 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec le soussigné ou A. Desrochers au numéro (819) 997-1792.

G.N. Rodgers
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canada



Transport Canada | Transports Canada
Airports Authority Group | Groupe de gestion des aéroports

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **Surintendant régional, service du matériel et contrats, Région de l'Ouest, Transports Canada, pièce 5-157, 9820, 107e rue, Edmonton (Alberta) T5K 1G3** et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues **jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date limite spécifiée.** Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau ci-dessus mentionné, téléphone 420-3932 ou télex: 037-2469, sur paiement du dépôt applicable pour chaque ensemble de documents de soumission requis, sous la forme d'un chèque payable au Receveur général du Canada.

No de DOSSIER: SP4623

PROJET: Enlèvement de section élevée de sièges, niveau des départs à l'Aéroport Internationale de Calgary (Alberta)

Description des travaux: Les travaux consistent à démolir la section élevée du plancher et des structures en béton pré-moulées reliées, marches et panneaux publicitaires, et refinir la section à des standards de finitions adjacentes.

Date limite: 27 août 1987 **Dépôt:** Aucun

Informations techniques: David Whiting, MRAIC, Gérant du projet, téléphone: (403) 250-0797.

Informations pour l'offre: Mme R. Kotch, Officier des contrats, téléphone: (403) 420-3933

Les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; l'Association amalgamée de la construction de la C.-B., bureau de Vancouver; Services des plans de construction - Burnaby et à l'Association de la construction de Calgary.

INSTRUCTIONS

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE offre doit être soumise sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de sécurité spécifié dans les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans les enveloppes fournies. Les dépôts pour les documents de soumission seront remboursés sur retour des documents en bonne condition dans le mois suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



Appel d'offres pour

RÉPARATION ET PEINTURE EXTÉRIEURE À L'ÉDIFICE D'ENTRETIEN 12654, 97e RUE CALDER YARD, EDMONTON (ALBERTA)

Les travaux consistent en la démolition; charpente; réparation de maçonnerie et stucco; peinture avec option pour lambrie en métal.

Les soumissions cachetées dans une enveloppe pré-adressée seront reçues jusqu'à 12h, heure normale des montagnes, le mardi 25 août 1987.

Les documents de soumission peuvent être obtenus du bureau de l'administrateur des contrats d'ingénierie, 15e étage, 10004, 104e Avenue, Edmonton (Alberta) le ou après le 10 août 1987, sur dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars (50$) payable à la compagnie de chemin de fer du Canadien National. Les dépôts seront remboursés sur retour des documents en bonne condition dans les 30 jours suivant la date de fermeture des soumissions. Pour de plus amples informations techniques, téléphonez au bureau de l'architecte, Edmonton (Alberta) (403)421-6373.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

R.A. Walker
Vice-président en charge
Région de l'Ouest canadien



Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-dessous mentionnés, adressées au Chef, Politique de contrat et Administration, Travaux publics Canada, pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta) T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 14h, (H.N.M.) à la date indiquée. On peut se procurer les documents de soumission au bureau du Ministère énuméré ci-après, sur versement du dépôt exigé.

PROJET

Edmonton (Alberta)
Édifices variés propriété de la Couronne
Ordures et déchets, enlèvement et destruction
Contrat de service

Date limite: **28 août 1987**
Dépôt: **Aucun**

On peut se procurer les documents de soumission à la pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta).

Le Minsitère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-dessous mentionnés, adressées au Chef, Politique de contrat et Administration, Travaux publics Canada, pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta) T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 14h, (H.N.M.) à la date indiquée. On peut se procurer les documents de soumission aux bureaux ministériels énumérés ci-après, sur versement du dépôt exigé.

PROJET

N° 611898
Yellowknife (T.N.-O.)
Résidence propriété de la Couronne
Réparation d'entrée avant et arrière

Date limite: **2 septembre 1987**
Dépôt: **Aucun**

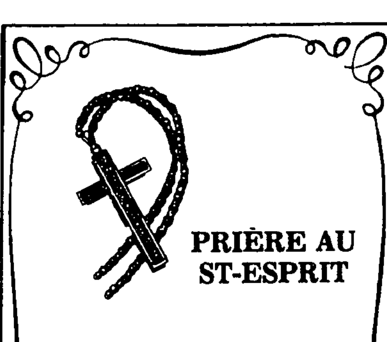
On peut se procurer les documents de soumission à la pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta) et des bureaux de Travaux publics Canada à Fort Smith, Hay River et Yellowknife (T.N.-O.). Les documents de soumissions peuvent être aussi examinés au bureau de l'Association de la construction situé à Edmonton (Alberta) et Yellowknife (T.N.-O.).

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **M.R.**

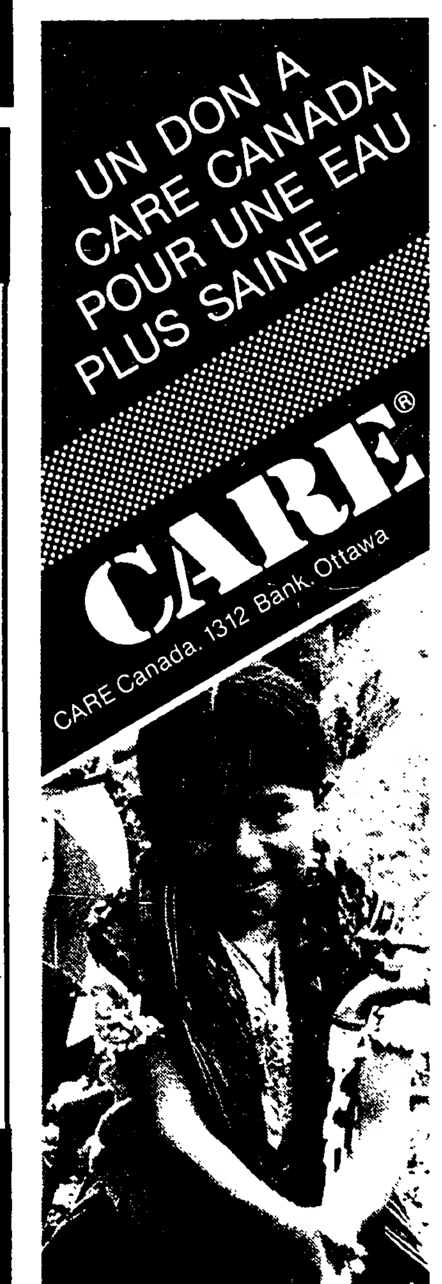


PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Votre contribution est nécessaire

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la "Prière au St-Esprit" dans LE FRANCO. Vous devez inclure lors de votre demande la somme de 15.00$ pour chaque parution désirée. N'oubliez pas d'inscrire vos initiales.

Le Franco-Albertain
10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4



BLOC-NOTES LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928



À compter du 1er août 1987, le Bloc-notes sera à la disposition de tout organisme voulant annoncer un événement sans frais d'admission (ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc.).. Ce service est gratuit. L'information pertinente devra nous parvenir au moins quinze (15) jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est le jeudi à 16h.

EDMONTON

Le CENTRE D'EXPÉRIENCE PRÉSCOLAIRE en collaboration avec l'ACFA régionale d'Edmonton désire élargir les services de gardes en français pour la population francophone d'Edmonton. Pour ce faire, on RECHERCHE actuellement des foyers francophones qui désireraient accueillir des enfants pour les garder chez eux pendant les heures de travail ou d'étude de leurs parents. Nous avons un urgent besoin de tels foyers car nous avons une liste d'attente de 7 enfants. Si vous êtes intéressés à recevoir des enfants chez-vous pour les garder, prière de communiquer avec Michel Gauthier du Centre d'expérience préscolaire au 465-7651. 25 8

La PRÉ-MATERNELLE FRANCOPHONE d'EDMONTON, l'École Enfantine a encore quelques places disponibles dans son groupe des 3 ans et des 4 ans. Pour plus d'information, contactez Paule 434-8632 29/9

BONNYVILLE

VENEZ vous divertir tout en contribuant au Fonds du Centre culturel de Bonnyville. La chance vous attends à la salle Stampede les 5, 16, 17 et 31 août.

CALGARY

ATTENTION!! ATTENTION!! Le Carrefour sera fermé pour inventaire et déménagement à partir du 18 juillet et ce, jusqu'au 18 août. Réouverture le 19 août dans les nouveaux locaux situés à l'adresse suivante: #306, 902, 11e avenue S.O., Calgary (Alberta) - Numéro de téléphone. 244-9822.

ST-PAUL

EXPOSITION HÔPITAL Ste-Thérèse - Le musée historique de St-Paul «Historical Museum» ouvre ses portes pour la saison d'été. Afin de souligner l'ouverture du nouvel hôpital Ste-Thérèse, le musée fait revivre les services de l'hôpital depuis sa fondation et d'autres services médicaux depuis 1907. On vous invite à visiter ces expositions entre 10h et 17h du lundi au vendredi.



Chers lecteurs, chères lectrices,

Dans le but de vous donner un service plus approprié et répondant à vos besoins, Le Franco vous offrira à compter du 1er août 1987 une section de petites annonces.

Les tarifs seront les suivants: 4$ pour 25 mots ou moins pour une (1) parution (1 semaine); 7$ pour 25 mots ou moins pour deux (2) parutions (2 semaines). Plus de 25 mots - 0,10¢ du mot additionnel.

Petites annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi à midi. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce. Aucune cancellation acceptée après le lundi à midi.

Toute annulation de petite annonce peut toutefois être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.

Votre chèque ou votre mandat-poste devra être fait à l'ordre de: Le Franco.

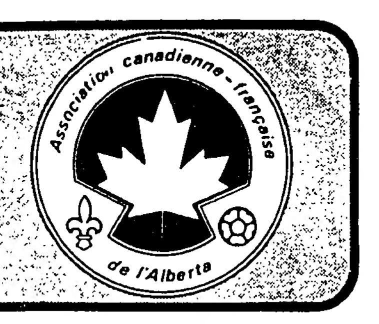
Adressez votre envoi comme suit:

Les petites annonces
Le Franco
10008, 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

EDMONTON

TERRAIN À VENDRE 7 000 pi2 - 93e rue-93e ave. Près de l'école Maurice Lavallée. 462-1160 25/8

Les dossiers de l'A.C.F.A.



PRÉSENTATION

Depuis la signature de l'entente constitutionnelle du Lac Meech le 3 juin 1987, les minorités francophones à travers le pays ont exprimé leur inquiétude face à ce document qui leur semblait n'assurer, au mieux, que le maintien du statu quo. Le 5 août dernier, la Fédération des Francophones Hors Québec comparaissait devant le comité mixte spécial sur l'entente constitutionnelle de 1987, espérant que ces audiences aboutissent à des modifications de l'entente qui répondraient mieux aux aspirations des francophones vivant à l'extérieur du Québec.

La Fédération nous a autorisé à reproduire le mémoire qu'elle a soumis au comité mixte.

La Fédération des Francophones Hors Québec Inc.
1404-1, rue Nicholas, Ottawa (Ontario) K1N 7B6
Tél.: (613) 563-0311

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC DEVANT LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DE 1987

Juillet 1987
Ottawa

Membres du Comité,

La Fédération des francophones hors Québec est heureuse de se présenter devant vous aujourd'hui pour faire part de ses commentaires à l'endroit de l'accord constitutionnel signé le 3 juin dernier par les onze premiers ministres. La FFHQ a suivi avec attention tout le processus des négociations constitutionnelles et a livré publiquement ses réflexions et ses demandes pour que le texte de l'entente réponde le plus précisément possible aux besoins et aspirations des francophones de l'extérieur du Québec.

La mise sur pied de votre comité par le gouvernement fédéral nous apparaît donc comme une nouvelle étape des discussions qui permettront, nous l'espérons, d'améliorer le texte de l'accord constitutionnel.

Tout d'abord, nous croyons que l'alinéa 2.(1) a), qui rend les francophones de l'extérieur du Québec «présents» dans le reste du pays, a une portée **restrictive**. Le texte restreint de façon très considérable le concept de la dualité canadienne en ramenant la reconnaissance des **communautés**, initialement proposée par la rencontre du Lac Meech, à la reconnaissance de l'existence de personnes d'expression française ou anglaise. De cette façon, nous croyons que la formulation de «Canadiens d'expression française» comporte un danger.

La difficulté que comporte la formulation actuelle réside dans le fait que la dualité canadienne coïncide avec la notion de langues officielles, mais ne la complète pas. S'il y a reconnaissance de deux langues officielles c'est parce qu'une réalité culturelle et sociologique le rend nécessaire. La dualité doit être référable à l'existence de deux grandes communautés culturelles dont la permanence constitue une condition essentielle à la fédération canadienne. La politique des langues est un instrument devant assurer la pleine participation des communautés de langues officielles aux affaires de l'État.

La conséquence de ceci donnerait une interprétation de la Loi constitutionnelle qui favoriserait la permanence et la pleine participation des minorités de langue officielle.

Une règle d'interprétation qui serait fondée sur la reconnaissance de collectivités ou de communautés traduirait de façon plus juste l'objectif que nous venons de présenter.

À l'heure actuelle il existe une seule règle d'interprétation: l'article 27. Cet article n'est pas adapté à la réalisation de l'objectif que nous venons de décrire. À la rigueur, il pourrait être interprété de façon à faire obstacle à la reconnaissance véritable de la dualité canadienne. Il nous paraît nécessaire de formuler de façon aussi positive et certaine le concept de dualité que le concept de multiculturalisme inscrit à l'article 27 de la Charte canadienne de sorte à y faire contrepoids. Les droits scolaires de la minorité doivent être interprétés de façon à assurer sa survie culturelle et pas seulement l'accès à un enseignement en langue française hors du Québec. Le droit d'utiliser le français en cour doit être interprété comme permettant à la minorité d'avoir un accès égal aux tribunaux dans sa langue. Ces besoins sont différents de ceux que véhicule l'article 27 qui emploi pourtant les termes promotion et valorisation pour définir la règle d'interprétation constitutionnelle favorisant le respect de toutes les cultures.

La reformulation est d'autant plus nécessaire que les tribunaux ont jusqu'ici interprété de façon restrictive les droits linguistiques contenus dans la Charte canadienne des droits et libertés et nous estimons qu'il pourrait en être de même dans l'avenir avec l'alinéa 2 (1) a).

En deuxième lieu, la FFHQ s'inquiète sérieusement du paragraphe 2. (2). Ce dernier impose au Parlement du Canada et aux législatures provinciales le rôle de **protéger** la caractéristique fondamentale du pays. Cette obligation assurera, dans le scénario le plus optimiste, la permanence de personnes d'expression française à l'extérieur du Québec. En d'autres termes, la protection contre des mesures qui favoriseraient l'assimilation; c'est-à-dire au mieux le statu quo. C'est pourquoi nous voudrions voir inscrit le rôle de **promotion** ce qui permettrait de modifier le **statu quo.**

Les francophones de l'extérieur du Québec ne peuvent pas compter uniquement sur une propension naturelle des instances politiques à s'engager à faire la promotion de la caractéristique fondamentale du Canada.

Malheureusement, les événements des dernières semaines viennent confirmer cet état de fait. Ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Léo Piquette en Alberta est la manifestation la plus flagrante du chemin qui reste à parcourir pour donner au français, **dans la réalité**, le même statut d'égalité que l'anglais. Non seulement le comité législatif de l'Alberta a-t-il sommé le député Piquette de s'excuser pour avoir posé une question en français à l'assemblée de cette province (question qu'il n'a d'ailleurs pu jamais compléter), pire encore, on a mis le français sur le même pied que toutes les langues étrangères. Ce n'est pourtant pas le sens de la définition de la caractéristique fondamentale du pays.

Si le projet de Loi sur les langues officielles déposée en juin dernier prévoit que le Parlement fédéral devra assurer la promotion et le développement des communautés de langue officielle, ce dont nous sommes satisfaits, il n'y a rien qui empêche d'inscrire ce principe dans le document sur lequel s'établissent les fondements mêmes de notre pays, à savoir la Constitution.

L'importance d'inscrire l'obligation de promotion est accentué par le fait qu'on a inscrit dans l'accord le paragraphe 2.(4), qui n'existait pas dans l'entente du 30 avril. Ce paragraphe confirme en effet que le paragraphe 2. (2) ne crée aucun droit substantif additionnel en matière de droits linguistiques qui seraient opposables aux législatures provinciales et au Parlement fédéral. Les pouvoirs et prérogatives des provinces et du Parlement demeurent intacts. Que reste-il de la clause interprétative dans ce cas? À quoi l'appliquer? Tout au plus, elle va servir à interpréter les droits linguistiques inscrits dans la Constitution. Or, ces droits sont limités à trois provinces, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

La fragilité des communautés francophones s'est encore démontrée avec la publication récente des données statistiques sur la langue maternelle qui ont révélé à nouveau une baisse du nombre de francophones au pays. Cette fragilité oblige donc des garanties constitutionnelles qui soient fortes et qui engagent à des obligations positives. S'il est vrai de dire que la langue française est menacée au Québec, cela est doublement plus criant de vérité encore pour les communautés francophones de l'extérieur du Québec.

En troisième lieu, nous sommes heureux que les discussions du Lac Meech et la ratification éventuelle de l'accord du 3 juin ramèneront le Québec dans le giron familial du Canada, comme l'avait souligné le Premier Ministre Mulroney, «dans l'honneur et la dignité».

«L'erreur» historique de 1982 s'est corrigée en 1987 par une volonté politique nationale de reconnaître le caractère distinct du Québec. L'une des faiblesses fondamentales de l'accord constitutionnel de 1982 était justement de ne faire aucune place à l'affirmation des principes de dualité canadienne et de spécificité québécoise, comme fondement à la fédération.

Il faudrait en effet être aveugle pour ne pas reconnaître que le Québec est une province différente des autres. Sa population majoritairement francophone, un code civil bien distinct, des institutions socio-économiques qui lui sont propres et qui lui appartiennent dans une très large mesure, autant d'éléments qui font que le Québec se soit forgé et construit de façon distincte.

Nous remercions les membres du Comité, de l'occasion qui nous a été offerte d'exprimer notre point de vue sur l'accord constitutionnel du 3 juin. Nous espérons que les améliorations que nous avons proposées seront bientôt partie intégrante de notre Constitution. Les suggestions que nous avons soumises ne sont pas incompatibles avec les conditions posées par le Québec pour adhérer à la Loi constitutionnelle. Nous souhaitons que toute modification qui sera apportée à l'accord puisse se faire dans le même esprit de consensus, de collaboration et d'harmonie qui a prévalu lors des rencontres du 30 avril au Lac Meech et du 3 juin à l'Édifice Langevin à Ottawa.

Référence:

ACCORD CONTITUTIONNEL DE 1987

paragraphe 2

2. (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec:

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada.

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)b).

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.

CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

article 27

Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.